

VITICULTURE

Hors-série – Bilan de campagne 2022

SOMMAIRE

Présentation du réseau

Facteurs de risques

- Bilan climatique
- Stades phénologiques

Pression biotique

Bilan sanitaire Maladies

Bilan sanitaire Ravageurs

ANIMATEUR FILIERE : CRVI

Rédacteur : Gilles Salva



Structures partenaires : CA2B,
SCA UVIB, CANICO, CAP,
Domaine Comte Peraldi,
Clos Capitoro, Inter Bio Corse,
Viti-oenconseil

Directeur de publication :

Jean François Sammarcelli,
Président de la Chambre
d'Agriculture de Corse
Route du stade
20215 VESCOVATO
Tel : 04 95 32 84 40
Fax : 04 95 32 84 43
<http://www.cra-corse.fr/>

Crédit photo : CRVI de Corse

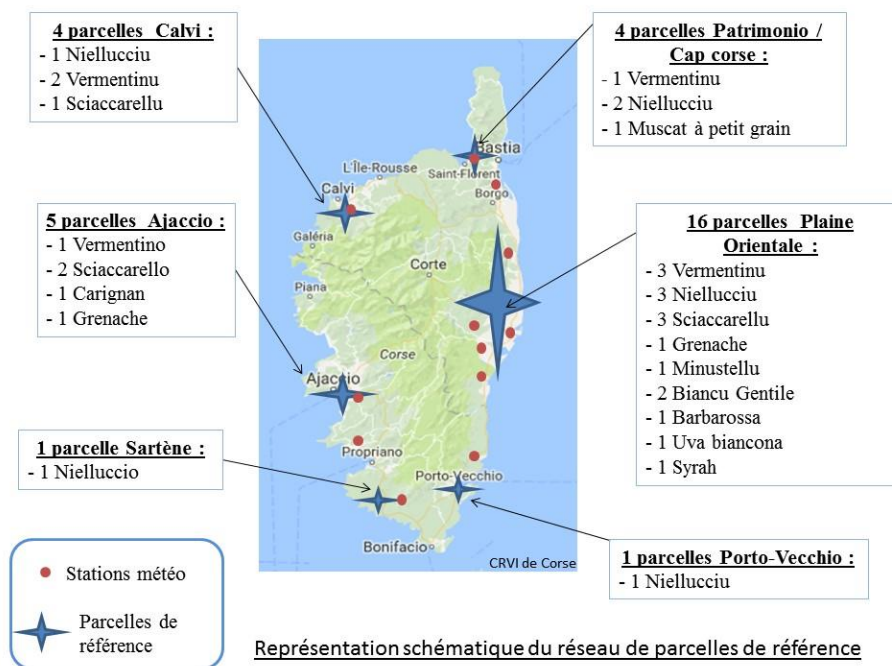


Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office Français de la Biodiversité par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan ÉCOPHYTO.

PRESENTATION DU RESEAU

• Les parcelles fixes

Le réseau est composé de 31 parcelles fixes réparties sur l'ensemble du vignoble Corse et complantées en cépages représentatifs de la viticulture de l'île, à savoir essentiellement : Niellucciu, Vermentinu, Sciaccarellu, Muscat à petit grain, Grenache, Biancu Gentile.



• Les parcelles flottantes

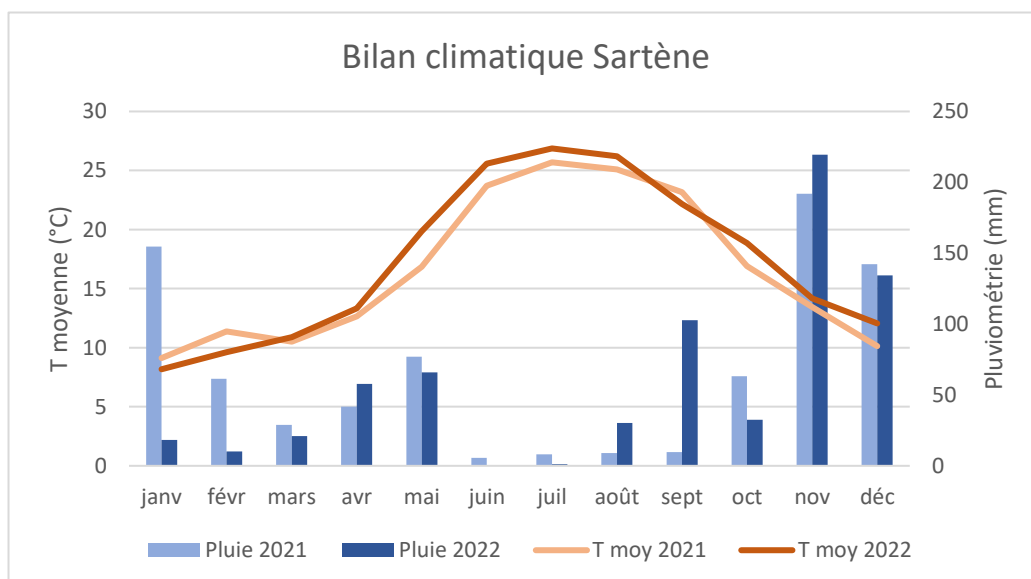
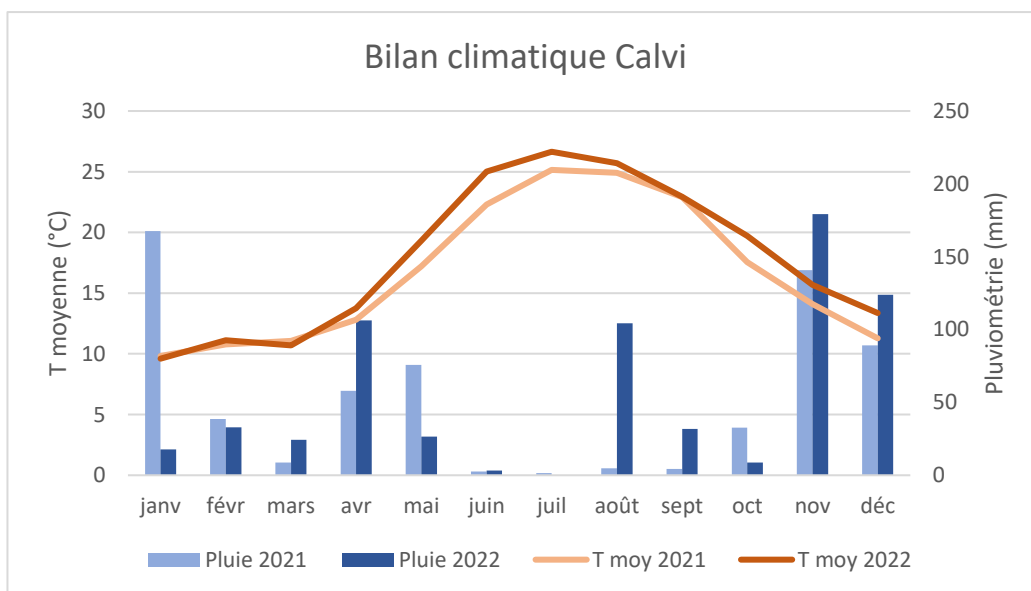
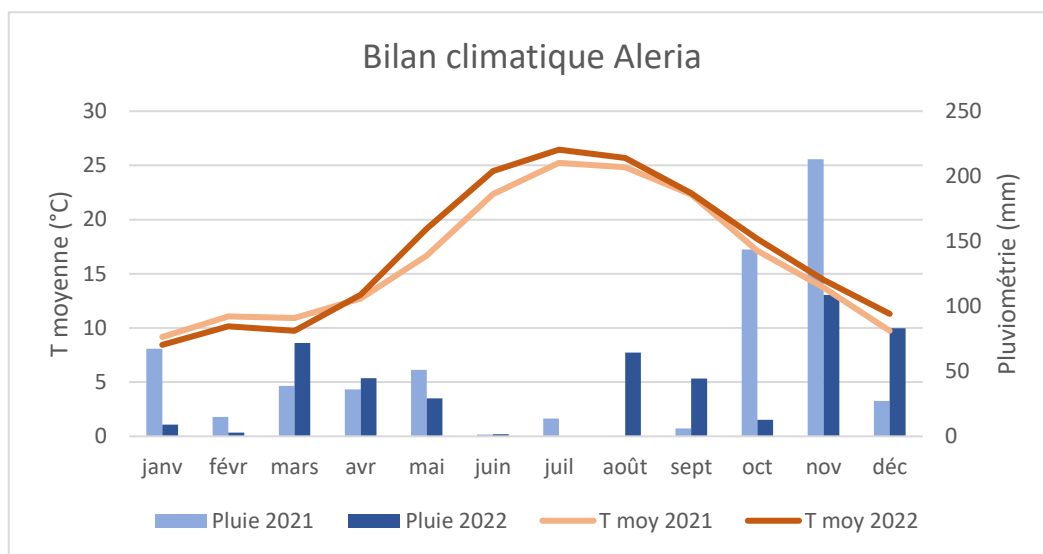
Aux parcelles de référence s'ajoutent des parcelles dites « flottantes ». Ces parcelles font l'objet d'observations ponctuelles de la part d'observateurs réguliers ou occasionnels. Les informations qui en sont issues peuvent être intégrées dans le BSV, elles sont alors signalées par la mention « hors réseau BSV ».

• Les suivis biologiques

Les suivis sont effectués tout au long de la période végétative de la vigne, du débourrement à la maturation des baies. Les principaux bio-agresseurs sont observés selon les protocoles de surveillance validés au niveau national : observations visuelles pour les maladies cryptogamiques (mildiou, oïdium, pourriture grise, maladies du bois) et autres bio-agresseurs (tordeuses, cochenilles, pyrale des agrumes, cicadelles...), complétées par des relevés de pièges pour les tordeuses de la grappe et la pyrale des agrumes.

FACTEURS DE RISQUES PHYTOSANITAIRES

- Bilan climatique 2022**



Après un automne 2021 bien pourvu en précipitations, l'hiver 2022 fut plutôt sec et assez doux. Heureusement quelques épisodes pluvieux surviennent en avril-mai, car s'ensuivent quasiment 3 mois sans pluies (10 mai au 10 août, hormis un épisode de grêle fin juin dans le cap corse et Patrimonio). Les effets de la sécheresse sont accentués par des températures élevées, dès le mois d'avril et pendant tout le cycle végétatif de la vigne, et même au-delà, comme en témoignent les graphiques précédents.

En août, quelle que soit la région, certaines vignes arboraient des feuillages secs, épuisés, souvent accompagnés de flétrissement des baies. Les pluies, qui se faisaient attendre, se sont d'abord manifestées vers le 10-15 août, avec des effets plus ou moins bénéfiques sur la vigne et les raisins selon les cas, puis régulièrement jusqu'à fin septembre, bousculant parfois l'organisation des récoltes.

Ces pluies ont par ailleurs entretenu des contaminations tardives de mildiou, ainsi que l'apparition de foyers de pourriture grise à l'approche de la récolte.

- **Stades phénologiques**

Le débourrement a débuté avec une semaine à 10 jours de retard par rapport à 2021, soit vers le 20-30 mars pour les parcelles les plus précoces, et jusqu'à mi à fin avril.

Ce retard a ensuite progressivement fondu avec l'effet simultané des pluies de mai et de l'augmentation des températures printanières, jusqu'à la floraison qui a eu lieu entre la 3^{ème} semaine de mai, pour le Niellucciu, et début juin pour le Vermentinu et autres cépages tardifs. Les conditions climatiques, notamment les fortes chaleurs, confèrent même à la vigne une avance de 10 à 15 jours à la fermeture de la grappe. A ce stade des problèmes de développement, des baies apparaissent déjà.

La véraison a commencé à se manifester à partir du 5-10 juillet (Niellucciu, Grenache en Balagne ou secteur précoce).

Hormis pour quelques parcelles précoces ou à destination d'effervescents récoltées tout début août (Biancu Gentile, Muscat, Pinot noir, Sciaccarellu ou même Vermentinu), les vendanges ont véritablement démarré à partir de la 2^{ème} à 3^{ème} semaine d'août pour les rosés, puis les blancs, avec de fortes disparités entre régions (AOP villages / AOP générique / IGP).

Mais les épisodes pluvieux à répétition de la 2^{ème} quinzaine d'août, puis en septembre, ont ralenti la cinétique de maturation. La maturité phénologique recherchée pour les rouges a été atteinte, à l'exception des cas précoces, à partir de début septembre seulement. Et les vendanges se sont finalement étalées jusqu'à fin septembre.

PRESSION BIOTIQUE

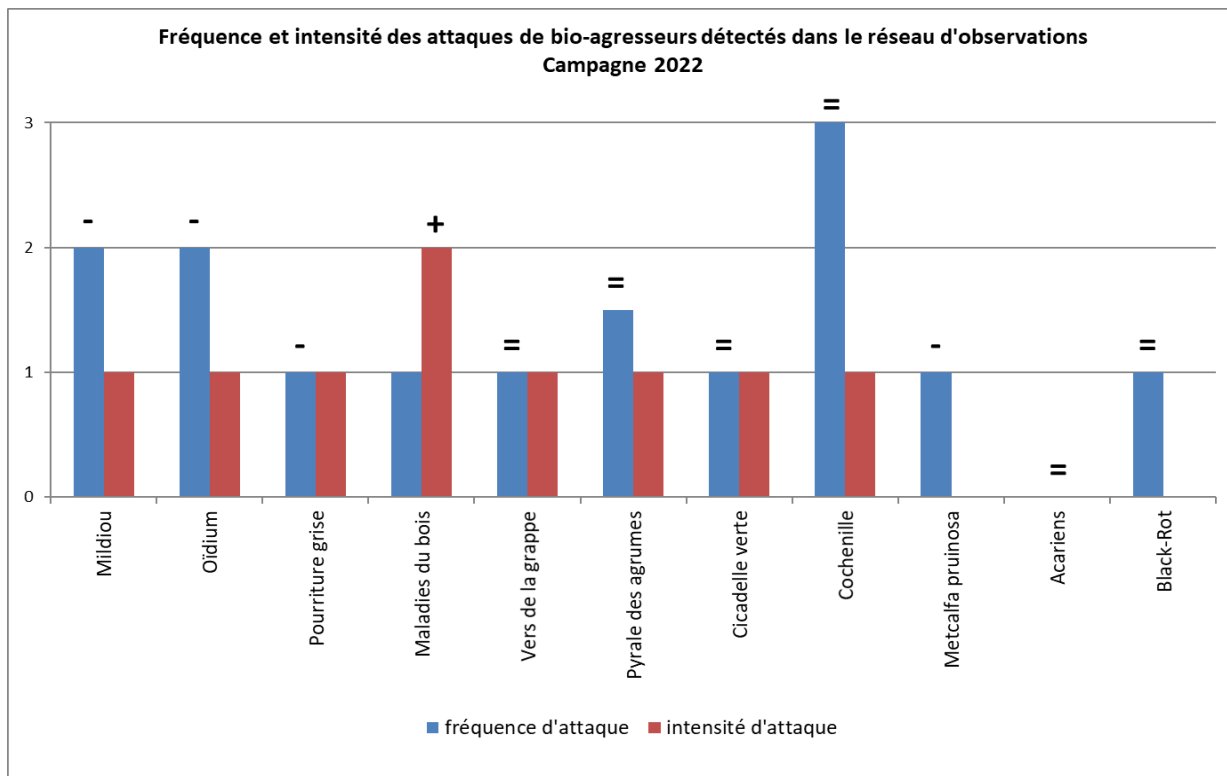
Que ce soit au niveau des ravageurs ou maladies, la pression sanitaire a dans l'ensemble été maîtrisée lors de la campagne 2022.

On relève cependant, localement :

- Quelques attaques de mildiou et oïdium mal maîtrisées
- Des attaques tardives de pyrale des agrumes, sur Niellucciu, dans l'extrême sud de l'île
- Une présence encore avérée de la cicadelle des grillures sur la côte orientale.

Le schéma page suivante résume la situation sanitaire en comparaison au millésime 2021.

La gravité des symptômes combine la fréquence et l'intensité de l'attaque sur les parcelles touchées. Ces paramètres reflètent la pression sanitaire de l'année, sans prendre en compte la mise en œuvre des différentes stratégies de protection.



Légende :

Fréquence = régularité des dégâts observés

Intensité = gravité des dégâts observés

Niveaux d'attaque de nul = 0 à fort = 3

+, - et = : évolution de la pression par rapport à l'année antérieure

BILAN SANITAIRE - MALADIES

• Mildiou

Le mildiou est apparu sur feuilles début mai sur Niellucciu (côte orientale), pour gagner progressivement les cépages Grenache, Chardonnay puis Muscat pg. Les premiers symptômes sur grappes surviennent mi-mai, date à partir de laquelle le pourcentage de parcelles touchées augmente sensiblement.

Mais la pression du champignon, bien qu'élevée en début de saison, ne cesse de diminuer au fil des semaines. Aussi, sauf exception et en cas de défaut de protection phytosanitaire, les intensités d'attaque sont relativement faibles, et dans la majorité des situations la maladie est bien contenue.

L'humidité matinale maintient parfois une certaine pression avec de nouvelles contaminations sur feuilles, sans conséquences, et quelques cas de rot brun sont également soulignés (Figari, Sartène). A noter également l'apparition de mildiou mosaïque sur jeunes vignes en septembre avec le retour de l'humidité.

• Oïdium

Les premiers symptômes sont apparus le 10 mai sur feuille de Niellucciu dans le cap corse, puis le 20 mai sur feuille et grappe de Niellucciu à Figari.

En juin et juillet, les symptômes se généralisent – Balagne, côte orientale, Patrimonio, Sud – et gagnent, en plus du Niellucciu, les cépages Biancu Gentile, Muscat pg, Chardonnay, ainsi que Vermentinu et Sciacarellu. En général, si les symptômes sont fréquents, les dégâts sont néanmoins peu importants. Aussi, hors exception, la maladie fut bien maîtrisée et sans effet sur la récolte.

- **Excoriose**

Cette maladie rend difficile le choix des bois à laisser à la taille.

La période de sensibilité s'est étendue pendant tout le mois d'avril, et quelques parcelles avec plus de 20% de ceps atteints ont nécessité un traitement au soufre.

Symptômes fréquents, sans être préoccupants, sur feuilles et rameaux de Vermentinu sur la côte orientale, ainsi que sur Sciaccarellu à Figari.

- **Maladies du bois (Esca, BDA)**

Les premières manifestations, forme lente comme apoplectique, sont apparues début juillet. Les symptômes se sont intensifiés pendant l'été, sans atteindre des niveaux préoccupants.

- **Pourriture grise**

Situation saine jusqu'à fin août – début septembre. Des foyers évoluent rapidement ensuite, entretenus par l'humidité du moment (pluies à répétition 1^{ère} quinzaine de septembre), surtout sur parcelles tardives de Vermentinu, mais aussi quelques Niellucciu.

BILAN SANITAIRE - RAVAGEURS

- **Vers de la grappe (Eudémis, Cochylys)**

La 1^{ère} génération d'Eudémis a été moins discrète qu'à l'accoutumée. Les glomérules sont en augmentation fin mai – début juin, en Balagne, Patrimonio et côte orientale, mais rarement en nombre justifiant une intervention. Le Grenache et le Niellucciu, ainsi que le Vermentinu, sont essentiellement concernés.

Les 2^{nde} et 3^{ème} génération n'ont pas engendré d'attaques, la pression est restée faible tout au long de la campagne.

La mise en place de la confusion sexuelle est une pratique de plus en plus répandue dans le vignoble, ce qui facilite la maîtrise de ce ravageur.

- **Pyrale des agrumes (Cryptoblabes gnidiella)**

La pyrale des agrumes est en recrudescence depuis environ 5 ans sur l'ensemble du vignoble corse. Sa présence est en relation étroite avec celle des cochenilles farineuses.

Les parcelles impactées sont complantées essentiellement de cépages vigoureux à grappes compactes (Niellucciu, Muscat, Grenache, Biancu Gentile, Syrah), surtout si elles sont conduites en agriculture biologique.

Les attaques de pyrales des agrumes sont principalement liées à l'historique de la parcelle. Ainsi, les premières larves âgées ont été repérées dès mi-juin en Balagne et sur la côte orientale, puis à Patrimonio, Porto-Vecchio et le sud de l'île.

Si le vignoble a connu moins de dégâts que dans un passé récent, la pyrale des agrumes étant maintenant mieux gérée, quelques attaques tardives sont néanmoins à souligner sur Niellucciu dans l'extrême sud à l'approche des vendanges.

- **Cicadelle verte**

Depuis 2020, année référence en termes de dégâts sur la côte orientale, de nombreux viticulteurs ont mis en place une lutte préventive à base d'argile pour freiner les populations de cet insecte en voie d'extension.

En 2022, comme l'année précédente, les dégâts sur feuillage n'ont été que tardifs, souvent après récolte, essentiellement sur la côte orientale.

- **Cochenilles farineuses**

Ce ravageur est en recrudescence depuis quelques années. Sa présence est fortement liée à celle des fourmis, et favorise l'installation de la pyrale *Cryptoblabes*.

Les larves sont visibles sous l'écorce des ceps fin mai, et colonisent ensuite les grappes dès la mi-juin, entraînant la présence de miellat en juillet. En fin de saison, peut survenir l'apparition de foyers de pourriture acide.

Les populations de cochenilles, en nombre très variable, ont été signalées en 2022 dans quasiment tout le vignoble. Leur extension est à surveiller.

- **Cicadelle de la Flavescence dorée**

Depuis l'arrêté du 27 avril 2021, de nouvelles règles de surveillance et de lutte implique la responsabilité des professionnels.

La notion de « zone délimitée » est introduite : elle regroupe une zone infestée et une zone tampon d'un rayon minimal de 500 mètres. 3 traitements visant la cicadelle vectrice de la FD y sont obligatoires. Les autres zones sont considérées « exemptes ».

Les zones délimitées sont établies par arrêté du préfet de région. Elles peuvent être modifiées en fonction de l'issue des prospections réalisées sur plusieurs années.

→ Se rapprocher de la DRAAF pour plus de renseignements.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La chambre d'Agriculture de Corse dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par l'exploitant et les invite à prendre toutes les décisions pour la protection de leurs cultures sur la base d'observations qu'ils auront réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques ou de conseils obtenus auprès des techniciens.